

L'autopartage (inventé en Suisse au milieu des années 80) est un système dans lequel une société, une coopérative, une association, une agence publique, voir même un groupe d'individus de manière informelle, met à la disposition de « *clients* » ou membres du service un ou plusieurs véhicules. Plutôt que de disposer d'une voiture personnelle qui reste inutilisée la majeure partie du temps et qui immobilise par ailleurs un espace de stationnement, l'utilisateur d'un service d'autopartage dispose d'une voiture qu'il ne finance que pour la durée de son besoin. Le reste du temps, la voiture est utilisée par d'autres membres. La diversité d'utilisation, donc de besoins sur des créneaux horaires différents selon les membres, est la clé du succès d'un tel système. À Toulon, l'**association Var Autopartage** a vu le jour début 2010 pour faciliter l'auto-partage en libre-service et entre particuliers et constitue donc un des acteurs majeurs de l'autopartage toulonnais. La vocation de cette association est d'étudier la faisabilité de l'autopartage dans l'agglomération toulonnaise. Il existe actuellement 2 sites d'autopartage:



- Un service accessible 24h/24, 7j/7j
- Inscription gratuite
- Choix du modèle de voiture
- 100% des voitures sont couvertes par Europ Assistance en cas de panne ou d'accident pendant la location
- **Une application pour iPhone et Android**

« l'appli Buzzcar »

Le prix d'une location est calculé en fonction de sa durée et du nombre de kilomètres parcourus.

Pour être compétitif par rapport aux loueurs professionnels, le prix par jour à partir de la 3ème journée de location est divisé par deux.

Prenons la voiture de Martin qui coûte : **3€/heure, 25€/jour et 0,15€ /km.**

Si Marie la loue **6 heures** et conduit **60 km**, elle paiera : **6 h x 3€ /h + 60 km x 0,15€ /km = 27€ ***

Pour avoir plus d'informations, rendez-vous sur le site :

www.buzzcar.com



- Un service accessible 24h/24, 7j/7j
- Inscription gratuite et sans engagement
- Louer une voiture à partir d'1h
- **Une application pour iPhone et Android**
- **Option « carburant inclus »**
- **Service d'assistance LIVOP en cas de panne**
- Tolérance de dépassement du temps de location de 20 minutes supplémentaires accordée pour permettre au locataire adhérent de trouver une place de stationnement au plus proche de son point de départ
- Le prix d'une location est calculé en fonction de sa durée et du nombre de kilomètres parcourus

Pour avoir plus d'informations, rendez-vous sur le site :

www.livop.fr

